

# Cinq nouveaux membres, dont les Etats Unis, entrent au Conseil des Droits de l'Homme

Communiqué de l'ONU, 12 mai 2009

mardi 12 mai 2009

Cinq nouveaux membres (Belgique, États-Unis, Hongrie, Kirghizstan et Norvège) ont fait mardi leur entrée au Conseil des droits de l'Homme, à l'issue d'élections par l'Assemblée générale de l'ONU visant à remplacer les 18 membres du Conseil dont le mandat arrive à expiration le 18 juin 2009.

Les 18 membres siégeront au Conseil pour un mandat de trois ans prenant effet le 19 juin 2009. Les 13 États réélus devront attendre au moins un an après l'expiration de ce second mandat pour pouvoir se représenter. Candidat ce mardi, l'Azerbaïdjan a perdu les élections au profit de la Hongrie.

Le Conseil des droits de l'Homme est un organe intergouvernemental du système des Nations Unies, composé de 47 États qui ont la responsabilité de renforcer la promotion et la protection des droits de l'Homme autour du globe. Le Conseil a été créé par l'Assemblée générale de l'ONU, le 15 mars 2006, avec pour but principal d'aborder des situations de violations de droits de l'Homme et d'émettre des recommandations à leur encontre.

Elus à la majorité simple sur 192 votants potentiels, les 47 membres sont choisis « pour le concours apporté à la cause de la promotion et de la défense des droits de l'Homme et les engagements pris volontairement en la matière ». L'Assemblée générale pourra, en effet, suspendre le droit de siéger d'un membre qui aurait commis des violations flagrantes et systématiques des droits de l'Homme.

Pour les cinq sièges à pourvoir au sein du Groupe des États d'Afrique, le Cameroun (142 voix), Djibouti (141 voix), Maurice (162 voix), le Nigéria (148 voix) et le Sénégal (165 voix) ont été réélus. Candidat pour la première fois, le Kenya (133 voix) n'a pas été élu. Le nombre des bulletins valides était de 191.

Pour les cinq sièges à pourvoir au sein du Groupe des États d'Asie, le Bangladesh (171 voix), la Chine (167 voix), la Jordanie (178 voix) et l'Arabie saoudite (154 voix) ont été réélus. Le Kirghizstan fait son entrée au Conseil des droits de l'Homme (174 voix) ; la Malaisie n'étant pas candidate à un autre mandat. Le nombre des bulletins valides était de 191.

Pour les deux sièges à pourvoir au sein du Groupe des Etats d'Europe orientale, la Fédération de Russie (146 voix) a été réélue. La Hongrie (131 voix) fait son entrée au Conseil des droits de l'Homme pour prendre la place de l'Azerbaïdjan qui, avec 89 voix sur 191 bulletins valides, n'a pas été réélu.

Pour les trois sièges à pourvoir au sein du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, Cuba (163 voix), le Mexique (175 voix) et l'Uruguay (173 voix) ont été réélus. Le nombre des bulletins valides était de 189.

Pour les trois sièges à pourvoir au sein du Groupe d'Europe occidentale et autres Etats, la Belgique (177 voix), la Norvège (179 voix) et les États-Unis (167 voix) ont été élus pour la première fois. L'Allemagne, le Canada et la Suisse n'étaient pas candidats à un autre mandat. Le nombre des bulletins valides était de 189.

## Composition du Conseil des droits de l'Homme à compter du 19 juin 2009

Afrique du Sud  
Angola  
Arabie saoudite  
Argentine

Bahreïn  
Bangladesh  
Belgique  
Bolivie  
Bosnie-Herzégovine  
Brésil  
Burkina-Faso  
Cameroun  
Chili  
Chine  
Cuba  
Djibouti  
Egypte  
Etats-Unis  
Fédération de Russie  
France  
Gabon  
Ghana  
Hongrie,  
Inde  
Indonésie  
Italie  
Japon  
Jordanie  
Kirghizistan  
Madagascar  
Maurice  
Mexique  
Nicaragua  
Nigéria  
Norvège  
Pakistan  
Pays-Bas  
Philippines  
Qatar  
République de Corée  
Royaume-Uni  
Sénégal  
Slovaquie  
Slovénie  
Ukraine  
Uruguay  
Zambie.

---

## **P.-S.**

A consulter sur le site d'Adéquations :  
- Rubrique [Droits humains](#)